

DEPARTEMENT DE LA REUNION

=====

COMMUNE DE LES TROIS BASSINS

=====

ARRETE N° 254 /AM/2025

**Portant réglementation provisoire de la circulation et du stationnement
dans le cadre du Trail « La Trois Bassinoise »**

=====

Le maire de la commune de Les Trois-Bassins,

- VU la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en Département Français ainsi que les textes qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU la loi N° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes, des départements, des régions modifiée ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;
- VU le Code de Route ;

- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur la place Jeanne d'Arc et sur la rue Georges Brassens, afin de faciliter et de sécuriser le Trail de la « **Trois bassinoise** » qui se déroulera le **27 juillet 2025** ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du samedi **26 juillet 2024** à partir de **22h00** jusqu'au dimanche **27 juillet 2025** jusqu'à **17h00**, le stationnement et la circulation de tous les véhicules motorisés seront interdits sur la place Jeanne d'Arc.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite rue Georges Brassens dans le sens descendant le dimanche **27 juillet 2024** de **04H00** à **17H00** selon les modalités suivantes :

- Circulation des véhicules autorisée uniquement dans le sens centre-ville en direction du collège,
- **Sens Collège/Centre-ville** : Mise en place d'une déviation au niveau de l'intersection Georges Brassens/chemin des barrières,

ARTICLE 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les services communaux.

ARTICLE 4 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services de la commune de Les Trois-Bassins, les forces de Police et de Gendarmerie sont chargées chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre de la Mairie.

Bail à Les Trois-Bassins, le 23 juillet 2025


Le Maire
Daniel PAUSE